

« Protégeons Ménerbes »

Association Loi 1901

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 août 2019

Préambule :

L'Assemblée générale s'est tenue à la Maison de Dora Maar à 10h30 en présence de 21 adhérents, présents ou représentés, sur les 59 adhérents de l'Association à ce jour.

Patrick Merle, Conseiller Municipal, était présent en tant que représentant de la Mairie et interlocuteur désigné de l'Association.

La réunion a été l'occasion de faire un premier bilan des actions concrètes de l'Association (points 1 et 2)

1 - Pôle Médical / garages municipaux

Les modifications du projet suite à l'action de l'Association ont été rappelées et saluées, ayant grandement contribué à l'intégration du bâtiment dans son environnement (étage d'attique, dégressivité des baies, murs en pierre).

Patrick Merle précise que le budget de végétalisation de 150 000€ n'a pas encore été mis en œuvre.

Il informe également l'Assemblée d'un projet de construction des futurs garages municipaux, enterrés par rapport au niveau du parking côté sud, dont l'accès se fera au pied du talus actuel, sur une parcelle que Christian Ruffinatto a prévu de donner à la commune.

La toiture de ce garage constituera une aire de jeux, au même niveau que le parking.

2 - Classement du village en « Site Patrimonial Remarquable » (anciennement AVAP et ZZPPAUP)

Il est rappelé que la réouverture de la procédure de classement du Village est intervenue à notre initiative en 2016.

Nous remercions le Maire et son équipe d'avoir contribué à son adoption définitive en juillet 2019.

Il s'agit d'une réglementation beaucoup plus exigeante et précise que le PLU qui induira une plus grande vigilance de l'Architecte des Bâtiments de France.

(Documents consultables sur le site Menerbes.fr : La Mairie/Urbanisme/AVAP)

Mais, le problème se pose de son respect, et du contrôle des travaux effectués, notamment par les particuliers...

3 - Contrôle de la conformité des autorisations administratives

Conséquence du point 2, tout renforcement de réglementation implique le renforcement du contrôle de son application.

L'étape administrative suivant la délivrance d'un Permis de Construire (ou d'un certificat de non opposition à Déclaration Préalable - expression consacrée pour les travaux ne nécessitant pas de Permis de Construire) est la délivrance d'un Certificat de Conformité.

En fin de travaux, les propriétaires doivent théoriquement déposer une Déclaration d'Achèvement entraînant la délivrance de ce Certificat, délivrance tacite en l'absence de réponse de la Mairie dans les 2 mois.

En pratique, peu de propriétaires déposent cette attestation.

Il n'en demeure pas moins que la Mairie doit procéder au contrôle de la conformité des travaux effectués. Or, nous avons pu constater que l'équipe municipale n'est pas suffisamment étoffée pour procéder à ce contrôle.

L'Association se refusant à devoir « dénoncer » les propriétaires n'ayant pas respecté les travaux autorisés, elle demande officiellement à la Mairie de faire face à ses responsabilités et de tout mettre en œuvre pour assurer ce contrôle, et ce, **même si la Déclaration d'Achèvement n'est pas déposée par les propriétaires.**

L'Association demande la création d'un poste dont ce serait la mission.

Patrick Merle propose de demander aux services d'Apt (Service instructeur de la Communauté de Commune) de dépêcher un agent administratif une fois par mois, quitte à ce que la Commune de Ménerbes le rémunère.

Cela permettrait que ce contrôle soit fait de manière plus neutre et décentralisée.

Résolution 1 :

**Demander au Maire de mettre en place un contrôle de la conformité travaux issus des Permis de Construire et Déclarations Préalables, par le biais des services d'Apt.
La résolution est ADOPTÉE à l'unanimité.**

3 - Murs de clôture en Zone Agricole

Nous avons négocié avec la Mairie la non poursuite des procédures votées l'an passé à l'encontre des 3 propriétaires de murs de clôture recouverts d'enduit (alors que le PLU les prévoyait en pierre) en échange de leur végétalisation.

Les propriétaires en question ont joué le jeu et nous les en remercions. Néanmoins il est demandé à la Mairie d'obtenir le raccordement à l'arrosage du mur Fernlay, route de Robion.

A noter que tout type de mur est désormais interdit en Zone Agricole dans le périmètre de l'AVAP, seules les haies végétales et grillages étant autorisés.

4 - Projet de construction face à La Poste :

Le Conseil Municipal du 5 juillet 2018 a validé la signature d'un protocole d'accord avec le Crédit Agricole pour la construction sur les parcelles 370 et 132 d'un immeuble collectif avec des commerces à Rdc.

Depuis un an, il semble que le projet soit toujours à l'étude. Son aboutissement devrait faire l'objet en septembre prochain d'une présentation publique avant dépôt de tout Permis de Construire.

L'Association rappelle qu'elle sera très vigilante à l'utilisation de matériaux et techniques traditionnels.

5 - Présentation du projet de démolition/construction de l'ancien centre de rééducation :

Des plans du projet de Permis de Construire devant être déposé en septembre prochain ont été présentés en séance.

Le projet consiste en la réalisation de 19 maisons individuelles ou jumelées.

Cet ensemble sera très peu vu depuis la route de Lacoste, et l'Association reste favorable à la reconversion de ce site.

Certains membres se sont émus du nombre de maisons, craignant qu'elles ne soient pas acquises par des familles (avec enfants scolarisés pour préserver l'école) mais à des fins de location saisonnière.

L'architecture pas forcément classique a fait l'objet de réactions...

6 - Travaux de correction des aménagements à l'entrée du vieux cimetière et de la terrasse ouest de l'église:

Cette année, nous avons alerté la Fondation pour Ménerbes à la vue de travaux particulièrement inesthétiques...

La Mairie confirme que des travaux de correction seront entrepris pour ces ouvrages validés ni par un homme de l'Art ni par la Fondation pour Ménerbes qui les a pourtant financés...

Résolution 2 :

Nous sollicitons la démolition des galets entourant la fontaine, le rétablissement d'une vieille pierre en guise de seuil de la porte du vieux cimetière, ainsi que la reprise de la terrasse avec des pierres anciennes, ou a minima la reprise des angles en « nez de marche » afin de ne pas laisser apparente la couche de fondation de ladite terrasse.

7 - Occupation commerciale des rues du haut du village :

La densité et le choix des emplacements des sculptures autour de la place de la Mairie sont vivement critiqués par certains membres.

Pour l'an prochain, il est demandé à la Mairie de préserver les points de vue historiques de toute œuvre d'art (Porche, fontaine, etc...).

Par ailleurs, nous suggérons de remplacer les pots de fleurs en plastique « anti-stationnement » par des chainettes à l'ancienne, accrochées à 2 plots en serrurerie ou en pierre, par exemple devant le porche.

8 - Approbation des comptes :

Les comptes de l'exercice ont été présentés en séance.

Résolution 3 :

Les comptes sont adoptés à l'unanimité

9 - Election des membres du conseil d'administration, élection du bureau :

Le Conseil d'administration est désormais composé de membres suivants :

Franck Benel, membre du bureau, président,
Bernard Establie, membre du bureau, vice-président,
Sylvie Martin-Verger, membre du bureau, trésorière,
Valérie Dufour, membre du bureau, secrétaire,
Rémi Fritsch-Fontanges,
Lionel Villegas,

Résolution 4 :

Les nouveaux membres du conseil d'administration sont élus à l'unanimité

10 - Sujets divers :

Plusieurs demandes sont faites en séance au représentant de la Mairie :

- Etude d'un projet de piétonisation du village en été.
- Modification de l'intensité et de l'horaire de l'enseigne de la nouvelle pharmacie.
- Limitation des travaux de bâtiment en été.
- Atténuation des éclairages de l'église (par des films adhésifs ?)
- Il est précisé que la fibre arrivera en 2021 et entraînera progressivement la disparition des paraboles.

Enfin, il est rappelé l'engagement de la Mairie (depuis 2 ans...) de démonter les garde-corps des fenêtres du 2nd étage de la Mairie, posés sans validation de l'ABF.

Patrick Merle confirme que cela sera fait. Nous attendons désormais des actes !

La séance a été levée à 12h et s'est ensuivie d'un apéritif pour saluer la féminisation du conseil d'administration !

Franck Benel